



M. Nicolas ROQUES
56 RUE DU GENERAL MALET
39100 DOLE

Paris, le 12 décembre 2011.

Objet : Bilan annuel de la coopérative

Cher(e) sociétaire,

Vous trouverez dans notre courrier de fin d'année joint les points marquants de cette année 2011.

La loi NOME, l'accident de Fukushima, l'aveuglement et l'immobilisme persistants du gouvernement et du parlement face aux enjeux sociaux et environnementaux de l'énergie sont autant d'éléments qui peuvent nous faire désespérer...

Mais l'engouement grandissant pour le projet Enercoop, avec l'émergence de nouvelles structures d'Enercoop en région et la naissance du mouvement Énergie Partagée, montrent que les citoyens reprennent en main leur destin. La transition énergétique vers un système sobre, renouvelable, démocratique et local est de toute façon incontournable face aux risques climatique et nucléaire.

Catastrophe nucléaire oblige, le thème de l'énergie s'est déjà invité dans le débat politique et sera l'un des enjeux principaux de l'élection présidentielle de 2012. À nous de profiter de l'opportunité pour faire valoir notre modèle.

Enfin, Enercoop grandissant, nous avons fait le choix en cette fin d'année de renforcer la gouvernance de notre coopérative en séparant les fonctions de Président et de Directeur Général à la tête d'Enercoop. Julien Robillard sera désormais à mes côtés en tant que Président du conseil d'administration.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs du projet Enercoop : administrateurs, salariés, bénévoles, sociétaires, sympathisants, tous contributeurs au succès de notre entreprise, et pour vous inviter, si vous le pouvez, à souscrire à nouveau au capital de la coopérative.

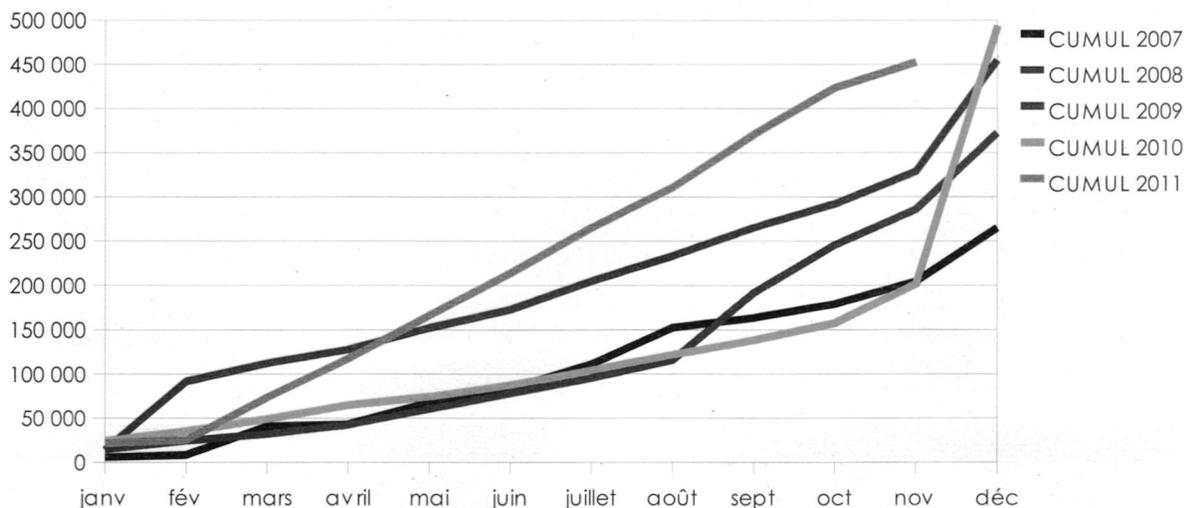
L'équipe d'Enercoop reste à votre disposition et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Coopérativement,

Patrick Behm
Directeur Général

9/11 avenue de Villars
75007 PARIS
Tél 0 811 093 099
Fax 01 78 94 83 99
contact@enercoop.fr
www.enercoop.fr

Le sociétariat a progressé en parallèle : sur les 11 premiers mois de l'année, 453 K€ sont entrés au capital d'Enercoop, contre 201 K€ en 2010. La barre des 7 000 sociétaires a été franchie courant novembre, dont 95 % de particuliers.



Entrées annuelles au capital d'Enercoop depuis 2007, en €

Comme tous les ans, Enercoop invite ses sociétaires à souscrire à nouveau au capital de la coopérative pour soutenir son développement. Vous trouverez le bulletin de souscription au capital en pièce jointe ou sur internet à l'adresse suivante : <http://souscription-capital.enercoop.org/>

Attention : l'avantage fiscal n'est pas garanti pour des souscriptions effectuées au-delà du 31 décembre 2011.

En effet, l'avantage fiscal pour le particulier investissant dans une PME est menacé par les pouvoirs publics car considéré comme une niche fiscale. Déjà la loi de finances de 2011 a réduit l'avantage de 25 % à 22 % avec une obligation de garder le capital pendant 10 ans au lieu de 5. La loi de finances 2012 sera plus restrictive encore : l'avantage sera probablement réduit au minimum de 22 % à 19 % et réservé aux PME de moins de 5 ans, ce qui exclurait Enercoop de cette disposition.

Les sociétaires d'Enercoop étant les premiers ambassadeurs de la coopérative, vous pourrez trouver un certain nombre de documents de promotion d'Enercoop en ligne dans l'espace sociétaires du site internet. Login : communication, mot de passe : enercoop, ou sur demande à communication@enercoop.fr.

La production : développer les énergies renouvelables

L'extension plus rapide que prévue du périmètre des consommateurs d'Enercoop n'est possible que si les moyens de production renouvelables suivent les besoins de consommation. Trois éléments doivent contribuer à répondre à ce besoin, qui constitue la priorité de la coopérative actuellement.

Contrats hydrauliques EDF prenant fin en 2012

En 2012, de nombreux petits producteurs français d'hydroélectricité voient terminer leur contrat d'achat à tarif garanti avec EDF. Sauf dans le cas de rénovation complète des installations, ces contrats avec EDF ne seront pas renouvelés. Nous travaillons activement à convaincre ces producteurs de rejoindre notre coopérative afin que leur production se substitue rapidement à l'hydroélectricité que nous livrons encore EDF (jusqu'en 2012) et celle que nous achetons en Suisse. N'hésitez pas à nous signaler si vous connaissez des centrales hydroélectriques près de chez vous, en nous donnant leur coordonnées à production@enercoop.fr.

Enercoop en région

Après Enercoop Ardennes Champagne et Enercoop Rhône-Alpes, c'est au tour d'Enercoop Nord-Pas-de-Calais de voir le jour en juin 2011, sous statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), comme Enercoop et les autres structures régionales. En plus de la commercialisation de l'offre d'Enercoop, la coopérative Nord-Pas-de-Calais travaille sur la production et les services énergétiques.